

Où en sommes-nous dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans l'espace BEJUNE

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet aux adultes qui ont accumulé des compétences durant leurs différentes expériences professionnelles et personnelles d'obtenir un CFC, dans 21 professions au niveau fédéral. 5 de ces professions sont mises en place dans l'espace BEJUNE : logisticien, employé de commerce, informaticien, assistant en soins et santé communautaire et assistant socio-éducatif.

La procédure consiste en une évaluation des compétences par des experts. Elle repose sur une pratique professionnelle de 5 ans au minimum avec rétablissement d'un dossier de validation dans lequel il s'agit de prouver, par l'écrit, que l'on possède les compétences en lien avec la profession visée.

Si au lancement de la VAE, de nombreuses personnes ont pu faire valoir leur expérience professionnelle et obtenir un CFC ou une attestation fédérale de formation professionnelle, il semble qu'actuellement il est difficile de présenter un dossier dans notre canton ou alors il faut s'approcher d'autres cantons, comme par exemple le Valais pour les informaticiens-informaticiennes, afin de mettre en route une validation des acquis.

Il est important de souligner que les statistiques montrent que cette procédure est surtout demandée par la population féminine. La VAE s'adresse, en effet, principalement aux femmes en raison d'une réorientation professionnelle ou par rapport à des obligations familiales qui ne permettent pas toujours un parcours linéaire dans l'acquisition d'une profession.

Le Gouvernement peut-il nous renseigner si dans l'espace BEJUNE de nouvelles volées de VAE sont régulièrement organisées pour permettre « l'obtention du CFC ou une validation fédérale de formation professionnelle (AFP) ?

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Co-signataires

- Damien Chappuis (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Gabriel Friche (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 30 septembre 2020

Documents annexés

- i947.pdf

Où en sommes-nous dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans l'espace BEJUNE

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet aux adultes qui ont accumulé des compétences durant leurs différentes expériences professionnelles et personnelles d'obtenir un CFC, dans 21 professions au niveau fédéral. 5 de ces professions sont mises en place dans l'espace BEJUNE : logisticien, employé de commerce, informaticien, assistant en soins et santé communautaire et assistant socio-éducatif .

La procédure consiste en une évaluation des compétences par des experts. Elle repose sur une pratique professionnelle de 5 ans au minimum avec l'établissement d'un dossier de validation dans lequel il s'agit de prouver, par l'écrit, que l'on possède les compétences en lien avec la profession visée.

Si au lancement de la VAE, de nombreuses personnes ont pu faire valoir leur expérience professionnelle et obtenir un CFC ou une attestation fédérale de formation professionnelle, il semble qu'actuellement il est difficile de présenter un dossier dans notre canton ou alors il faut s'approcher d'autres cantons, comme par exemple le Valais pour les informaticiens – informaticiennes, afin de mettre en route une validation des acquis.

Il est important de souligner que les statistiques montrent que cette procédure est surtout demandée par la population féminine. La VAE s'adresse, en effet, principalement aux femmes en raison d'une réorientation professionnelle ou par rapport à des obligations familiales qui ne permettent pas toujours un parcours linéaire dans l'acquisition d'une profession.

Le Gouvernement peut-il nous renseigner si dans l'espace BEJUNE de nouvelles volées de VAE sont régulièrement organisées pour permettre l'obtention du CFC ou une validation fédérale de formation professionnelle (AFP) ?

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 30 septembre 2020

 Several handwritten signatures in blue ink are present at the bottom of the page. One signature is clearly legible as 'Suzanne Maitre-Schindelholz'. Other signatures are more stylized and difficult to read.

Pour le groupe PCSI

Suzanne Maitre-Schindelholz